



# REGLEMENT INTERIEUR

Mis à jour le 10/06/2023



L'association Moving City domiciliée Maison des associations 3 allée Fernand Lindet 93390 Clichy-sous-Bois a pour objet d'enseigner le Taekwondo et les disciplines associées. En adhérant au *Moving City Taekwondo*, les licenciés s'obligent à respecter le présent règlement intérieur. Toute entorse sera immédiatement sanctionnée par le Comité Directeur.

## LA VIE AU SEIN DU CLUB

Le certificat médical est obligatoire, il doit être rédigé par le médecin de votre choix trois mois au maximum avant la date de l'inscription. Il est renouvelable chaque année. Les cotisations doivent être réglées suivant les modalités mises en place par le Comité Directeur. Aucune cotisation ne sera remboursée par l'association quels que soit le nombre de cours effectués et le motif du départ de l'adhérent (démission, exclusion etc.).

La licence est obligatoire, le passeport sportif est conseillé. Ils sont délivrés par le club. Le passeport sportif est valable huit ans, il sera le miroir de la « vie sportive » du licencié. Sa perte entraînera son renouvellement auprès des instances fédérales moyennant un coût fixé, selon la saison, par le Comité Régional de Taekwondo. Afin que le licencié puisse concourir en compétition, le tampon du médecin est requis sur le passeport sportif tout comme l'autorisation parentale pour les mineurs.

Il est demandé à l'adhérent d'être en Dobok à l'heure. Si un élève arrive en retard, il doit attendre debout l'autorisation de l'enseignant pour se joindre au groupe. Les cours commencent et se terminent par le salut. Les élèves se rangent suivant leur grade et leur ancienneté.

Durant l'entraînement, un seul mot d'ordre : « Le Respect » des personnes et des biens. Outre le fait de saluer le Dojang systématiquement lorsque l'on y entre ou que l'on en sort, les adhérents doivent veiller au matériel et à son rangement pendant et après les entraînements.

Les visiteurs pourront avec l'autorisation du professeur assister aux entraînements à la condition expresse qu'ils ne perturbent d'aucune façon les cours. Concernant les passages de grades, ils se dérouleront (sauf avis contraire) à huis-clos.

## HYGIENE ET SECURITE

Durant les cours, l'élève doit avoir une tenue propre (Dobok et ceinture correctement nouée). Le survêtement est toléré (avec l'autorisation de l'encadrant) pour les entraînements spécifiques.

Pour l'hygiène et la sécurité, chaque élève doit avoir ses effets personnels tels que :

Plastron, protège dents, casque, coquille, protèges avant-bras, protèges tibias, mitaines et pitaines pendant les entraînements et durant les compétitions.

Les bijoux et les téléphones portables sont interdits durant les cours. Outre le fait de respecter le règlement intérieur de la structure d'accueil, tous les élèves sont tenus de laisser les locaux dans un parfait état de propreté. Les gradés sont chargés des rappels au règlement. Le non respect des consignes entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

## RESPONSABILITE PARENTALE - ENFANT MINEUR -

Les parents sont responsables de leur enfant avant et après les cours suivant les horaires en vigueur tout comme lors de manifestations (*compétitions, stages, formations etc...*) et ce même en dehors de l'enceinte du club.

Le club ne sera en aucun cas responsable des pertes, vols, malversations, exercés sur les effets personnels des adhérents mineurs ou majeurs.

## SECTION MUSCULATION

Tenue et équipement

L'adhérent à la section musculation doit :

- Etre inscrit au club et déposer sa carte d'adhérent sur les présentoirs prévus à cet effet. Des contrôles pourront être effectués et toute personne sans carte ne pourra pas être acceptée dans la salle.

Avoir obligatoirement :

- Une tenue correcte
- Des chaussures de salle (propres et différentes de celles utilisées en venant de l'extérieur)
- Une serviette qui sera disposée entre l'utilisateur et l'appareil pour tout contact avec un appareil ou un banc (vous pouvez aussi utiliser des lingettes désinfectantes pour nettoyer l'appareil après utilisation).

Faire :

- Laisser les vestiaires et les douches propres
- Ranger son matériel après utilisation
- Ne pas emprunter le matériel du club pour une utilisation personnelle

Outre le fait de respecter le règlement intérieur de la structure d'accueil, tous les adhérents sont tenus de laisser les locaux dans un parfait état de propreté.

Le personnel situé à l'accueil est chargé des rappels au règlement. Le non respect des consignes entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

Le présent règlement est susceptible d'évoluer.

Le Président